



# PRÉFET DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 13 juin 2023

### RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du 25 avril 2023, publié au Journal Officiel du 10 juin 2023, la commune de Folleville a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols survenu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2022.

**Les personnes sinistrées qui n'auraient pas déclaré le sinistre disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de publication de l'arrêté, soit au plus tard le 10 juillet 2023, pour contacter leur compagnie d'assurance afin d'obtenir l'indemnisation de leur préjudice.**

Pour toute question, vous pouvez contacter le service interministériel de défense et de protection civiles au 03.22.97.80.80.

**Service communication et  
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48  
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, rue de la République  
80 000 Amiens